

# **Amiante : le clash du CHSCT de Loire-Atlantique**

Lors du CHSCT ministériel du 14 décembre 2016, l'absence de réponse et les manœuvres dilatoires de Bercy sur la demande de reconnaissance du bâtiment Tripode de Nantes comme site amianté, ont conduit tous les représentants des fédérations du ministère à quitter la séance.

Combien de morts faudra-t-il pour que les responsables de Bercy sortent de leur indifférence et cessent de traiter les personnels du Tripode par le mépris ? Cette attitude du ministère à l'égard des personnels de la Loire-Atlantique ne peut plus durer.

Compte tenu de cette situation, nous, représentants des Personnels siégeant au CHSCT de Loire-Atlantique (44), avons demandé au Président du CHSCT 44 d'interpeller solennellement et fermement le Secrétariat général de Bercy sur les 4 points suivants :

1. le respect de la reconnaissance automatique des pathologies liées à l'amiante par les administrations comme les ministres s'y sont engagés, et plus particulièrement par la Direction générale des Finances Publiques (DGFIP) ;
2. la réintégration dans l'étude épidémiologique sur les cohortes d'agents du Tripode et des Impôts des 173 agents dont le statut vital a été classé « inconnu » ;
3. le rétablissement de la communication du nombre et de la nature des maladies professionnelles dans le cadre des travaux de suivi du COPIL Tripode ;
4. et surtout la reconnaissance du Tripode de Nantes en site amianté.

Par ailleurs, nous avons demandé au président de s'assurer, qu'aucun agent, et à fortiori aucun ancien agent du Tripode au regard du traumatisme subi, ne soit installé dans un bâtiment contenant de l'amiante, sans qu'un Dossier Technique Amiante (DTA) à jour, exhaustif et lisible, attestant avec certitude l'absence de danger d'exposition à l'amiante ne soit communiqué aux intéressés et à leurs organisations syndicales. Il est fait référence ici en premier lieu au bâtiment Graslin actuellement en travaux.

Enfin, nous avons exigé la communication d'un état des lieux complet, direction par direction, des DTA et de leurs mises à jour pour tous les bâtiments domaniaux et locatifs.

Le Président s'étant limité à une simple proposition de transmission à Bercy, sans montrer plus d'implication sur ce dossier, nous avons décidé de quitter la séance. Dans l'attente de réponses écrites et argumentées, nous avons également décidé de suspendre notre participation aux prochaines séances plénières du CHSCT44.

RDV le 27 février 2017, à la manifestation symbolique à 13H30 (arrêt du Busway Tripode) suivie d'un rassemblement-débat à l'INSEE à partir de 14H.

Article publié le 31 janvier 2017.